

LES ORDONNATEURS ET GESTIONNAIRES DE CREDITS

<u>IRREGULARITES</u>	<u>SANCTIONS</u>			
	Traduction CDBF	Suspension de fonction	Lettre d'observations	Imputation du montant du préjudice
Détournements de biens publics	X	X		X
Destruction des documents financiers ou comptables	X	X	X	
Engagement des dépenses en violation de la réglementation (Loi N° 74/18 du 05/12/1974)	X	X	X	
Ordonnancement des dépenses sans livraison ou livraison partielle, surfacturation, octroi des avantages inclus	X			X
Prise des décisions ou d'actes irréguliers à une incidence financière	X		X	
Mauvaise tenue des documents financiers et comptables, absence de suivi des opérations des engagements et des paiements			X	
Absence des pièces justificatives et présentation des faux documents	X			
Recrutement d'un agent en infraction à la réglementation du travail	X			
Intéressement, engagement délibéré de la structure à des dépenses ruineuses, création des dépenses pour justifier ses sorties d'argent	X		X	X